

ACCORD

sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement local des îles Féroé, d'autre part, portant modification des tableaux I et II de l'annexe au protocole n° 1 de l'accord entre la Communauté économique européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement local des îles Féroé, d'autre part, signé le 2 décembre 1991

A. Lettre de la Communauté

Bruxelles, le

Monsieur,

Entre la Communauté européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement local des îles Féroé, d'autre part, il a été convenu que les tableaux I et II de l'annexe au protocole n° 1 seraient modifiés de la façon suivante.

1) En ce qui concerne le tableau I :

les modifications sont celles figurant à l'appendice 1 à la présente lettre.

2) En ce qui concerne le tableau II :

le texte qui se rapporte au contingent tarifaire n° 4 (CT n° 4) est remplacé par le texte figurant à l'appendice 2 de la présente lettre.

Le présent accord sous forme d'échange de lettres est approuvé par les parties contractantes selon les procédures qui leur sont propres. Il entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit la date des notifications par les parties de l'accomplissement de ces procédures, avec effet au 1^{er} janvier 1995.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me confirmer l'accord du gouvernement du Danemark et du gouvernement local des îles Féroé sur ce qui précède.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Pour la Communauté européenne

B. Lettre du gouvernement du Danemark et du gouvernement local des îles Féroé

Bruxelles, le

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour libellée comme suit :

« Entre la Communauté européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement local des îles Féroé, d'autre part, il a été convenu que les tableaux I et II de l'annexe au protocole n° 1 seraient modifiés de la façon suivante.

1) En ce qui concerne le tableau I :

les modifications sont celles figurant à l'appendice 1 à la présente lettre.

2) En ce qui concerne le tableau II :

le texte qui se rapporte au contingent tarifaire n° 4 (CT n° 4) est remplacé par le texte figurant à l'appendice 2 de la présente lettre.

Le présent accord sous forme d'échange de lettres est approuvé par les parties contractantes selon les procédures qui leur sont propres. Il entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit la date des notifications par les parties de l'accomplissement de ces procédures, avec effet au 1^{er} janvier 1995.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me confirmer l'accord du gouvernement du Danemark et du gouvernement local des îles Féroé sur ce qui précède. »

J'ai l'honneur de confirmer l'accord du gouvernement du Danemark et du gouvernement local des îles Féroé sur le contenu de cette lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

*Pour le gouvernement du Danemark
et le gouvernement local des îles Féroé*

Appendice 1

Code NC	Désignation des marchandises	Taux des droits	Contingent tarifaire (CT) ou plafond de référenc (PR)
(1)	(2)	(3)	(4)
ex 0301	} inchangé		
à			
ex 0303 60 10			
0303 73 00	-- Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	0	
0303 74	} inchangé		
à			
ex 0303 79 83			
0303 79 91	---- Chinchards (saurels) (<i>Caranx trachurus</i> , <i>Trachurus trachurus</i>)	0	Surveillance statistique
0303 79 92	---- Grenadiers bleus (<i>Macruronus novaezealandiae</i>)	0	Surveillance statistique
0303 79 93	---- Abadèches roses (<i>Genypterus blacodes</i>)	0	Surveillance statistique
0303 79 94	---- Poissons des espèces <i>Pelotreis flavilatus</i> et <i>Pelto-rhampus novaezealandiae</i>	0	Surveillance statistique
0303 79 95	---- Poissons de l'espèce <i>Kathetostoma giganteum</i>	0	Surveillance statistique
0303 79 96	---- autres	0	Surveillance statistique
0303 80 00	} inchangé		
à			
ex 0304 10 31			
	---- autres :		
0304 10 33	---- de lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	0	PR n° 7
0304 10 35	---- de rascasses du Nord ou sébastes (<i>Sebastes</i> spp.)	0	PR n° 6
0304 10 38	---- autres	0	PR n° 7
0304 10 91	} inchangé		
à			
ex 0511 91 90			
ex 1604 11 00	inchangé		
1604 12	-- Harengs :		
1604 12 10	-- Filets crus, simplement enrobés de pâte ou de chapelure (panés), même précuits dans l'huile, congelés	0	CT n° 4a
ex 1604 12 90	inchangé		
1604 15	-- Maquereaux :		
	-- des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicus</i>		
ex 1604 15 11	---- Filets de l'espèce <i>Scomber scombrus</i>	0	CT n° 4a
ex 1604 15 19	---- autres de l'espèce <i>Scomber scombrus</i>	0	CT n° 4a
ex 1604 19 10	inchangé		
1604 19 91	---- Filets crus, simplement enrobés de pâte ou de chapelure (panés), même précuits dans l'huile, congelés	0	
	---- autres :		
1604 19 92	---- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	0	CT n° 4b
1604 19 93	---- Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	0	CT n° 4b
1604 19 94	---- Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	0	CT n° 4b
1604 19 95	---- Lieus de l'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>) et lieus jaunes (<i>Pollachius pollachius</i>)	0	CT n° 4b
1604 19 98	---- autres	0	CT n° 4b
1604 20	-- autres préparations et conserves de poissons		
ex 1604 20 05	-- Préparations de surimi	0	CT n° 4b
	-- autres		
ex 1604 20 10	} inchangé		
et			
ex 1604 20 30			

(1)	(2)	(3)	(4)
ex 1604 20 50	— — — de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicus</i> et poissons des espèces <i>Orcynopsis unicolor</i> :		
	— — — — de maquereaux de l'espèce <i>Scomber scombrus</i>	0	CT n° 4a
ex 1604 20 90	— — — d'autres poissons :		
	— — — — de harengs	0	CT n° 4a
	— — — — autres	0	CT n° 4b
1605 20 00 à 2301 20 00	} inchangé		

Appendice 2

(1)	(2)	(3)	(4)
1604	Préparations et conserves de poissons ; caviar et ses succédanés préparés à partir d'œufs de poisson :		CT n° 4a 150
	— Poissons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés :		
1604 12	— — Harengs :		
1604 12 10	— — — Filets crus, simplement enrobés de pâte ou de chapelure (panés), même précuits dans l'huile, congelés	0	
1604 15	— — Maquereaux :		
	— — — des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicus</i> :		
ex 1604 15 11	— — — — Filets :		
	— — — — — de l'espèce <i>Scomber scombrus</i>	0	
ex 1604 15 19	— — — — autres :		
	— — — — — de l'espèce <i>Scomber scombrus</i>	0	
1604 20	— autres préparations et conserves de poisson :		
ex 1604 20 50	— — de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicus</i> et poissons des espèces <i>Orcynopsis unicolor</i> :		
	— — — de maquereaux de l'espèce <i>Scomber scombrus</i>	0	
ex 1604 20 90	— — d'autres poissons :		
	— — — de harengs	0	
1604	Préparations et conserves de poissons ; caviar et ses succédanés préparés à partir d'œufs de poisson :		CT n° 4b 1200
	— Poissons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés :		
1604 19	— — autres :		
	— — — autres :		
	— — — — autres :		
1604 19 92	— — — — — Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	0	
1604 19 93	— — — — — Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	0	
1604 19 94	— — — — — Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	0	
1604 19 95	— — — — — Lieus de l'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>) et lieus jaunes (<i>Pollachius pollachius</i>)	0	
1604 19 98	— — — — — autres	0	
1604 20	— autres préparations et conserves de poissons :		
ex 1604 20 05	— — préparations de surimi	0	
ex 1604 20 90	— — d'autres poissons :		
	— — — autres que de harengs	0	